

Attestation

Je soussigné(e), Maître Lorette ROUSSEAU, Notaire associé, membre de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée, dénommée « Pierre Van den Eynde & Lorette Rousseau », ayant son siège social à Saint-Josse-ten-Noode, numéro d'entreprise 0472 271 224, RPM Bruxelles, atteste par la présente, qu'aux termes d'un acte reçu ce jour :

Madame **SIMSEK** Kamuran, née à Uzerlik (Turquie), le dix avril mil neuf cent cinquante-cinq, domiciliée à Schaerbeek, rue de Brabant, 85/B006, de nationalité belge, divorcée non remariée.

A vendu à :

Monsieur **ÜNAL** Yunus, né à Saint-Josse-ten-Noode, le trois décembre mil neuf cent septante-sept, domicilié à Schaerbeek, rue de Brabant, 85, de nationalité belge, et son épouse, Madame **DEMIR** Zeliha, née à Sarioglan (Turquie), le six juin mil neuf cent quatre-vingt-sept, domiciliée à Schaerbeek, rue de Brabant, 85, de nationalité turque.

Le bien ci-après décrit :

COMMUNE DE SCHAEERBEEK-HUITIEME DIVISION

Dans un immeuble à appartements multiples sis rue de Brabant, 85, cadastré d'après titre et extrait cadastral datant de moins d'un an section E numéro 13 Y 17, pour une superficie de deux ares onze centiares :

l'appartement situé au deuxième étage vers la rue, comprenant:

a) en propriété privative et exclusive :

Hall, grand living vers rue avec parlophone et ouvre-porte, cuisine avec évier, égouttoir et table de travail en acier inoxydable, robinet mélangeur à col de cygne, armoire sous l'ensemble et armoire murale avec bocaux à épices, salle de bains comprenant baignoire encastrée avec robinet mélangeur et porte-savon encastré, lavabo à deux robinets, tablette, glace miroir et applique lumineuse, chauffe-eau, distributeur au gaz et water-closet avec chasse dorsale et applique lumineuse.

Aux sous-sols, la **cave numéro deux** avant (cave numéro 2 d'après cadastre.)

b) en copropriété et indivision forcée :

Cent/millièmes, des parties communes y compris le terrain pour l'appartement et dix/millièmes des parties communes, y compris le terrain pour la cave.

Tels que ces biens se trouvent plus amplement décrits aux statuts de copropriété dressés par le notaire Edouard Notéris, à Bruxelles, substituant son confrère, le notaire Jean Dupont, à Bruxelles, empêché, le vingt-sept juin mil neuf cent soixante-trois, transcrit au troisième bureau des hypothèques à Bruxelles, le dix-neuf juillet mil neuf cent soixante-trois, volume 5676 numéro 2.

Revenu cadastral d'après extrait : six cent douze euros (612,00).

Fait et signé à Saint-Josse-ten-Noode, le 28 septembre 2010.

DJ - -